



Sur le chapitre VIII de Par les champs et par les grèves

Takeshi Matsumura

► To cite this version:

Takeshi Matsumura. Sur le chapitre VIII de Par les champs et par les grèves. 2023, pp.1-14. halshs-03989764

HAL Id: halshs-03989764

<https://shs.hal.science/halshs-03989764>

Submitted on 15 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

GLALICEUR

numéro 75

le 1^{er} février 2023

Groupe de recherche
sur la **L**Angue et la **L**ittérature françaises
du **C**entre et d'aill**EUR**s
(Tokyo)

contact : glaliceur2019@gmail.com

Sur le chapitre VIII de *Par les champs et par les grèves*

Takeshi MATSUMURA

Dans *Par les champs et par les grèves*, Gustave Flaubert a rédigé les chapitres impairs, tandis que Maxime Du Camp s'est chargé des chapitres pairs. À cause de cette répartition des tâches, les parties écrites par celui-là ont été publiées et bien étudiées depuis longtemps et le reste n'a pas bénéficié d'une attention qu'il méritait. Comme Louis Conard¹ n'a pas daigné reproduire la prose de Du Camp, ses successeurs immédiats comme René Descharmes², René Dumesnil³ et Bernard Masson⁴ l'ont omise dans leur édition. Il en résulte que dans son article bien documenté sur « Flaubert et son voyage en Bretagne⁵ », Le Herpeux qui travaillait sur l'édition du Centenaire due à René Descharmes a négligé les chapitres pairs. De son côté, Frantext⁶ ayant choisi la version de Conard les a également ignorés. Il en va de même dans le *Trésor de la langue française*⁷. Ce qui fait que la lexicographie n'a pas relevé les raretés comme le verbe transitif *martingaler* au sens de « retenir avec un lien comparable à une courroie de harnachement de cheval⁸ », emploi peu attesté que l'on peut ajouter à l'article *Martigues* du *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de Walther von Wartburg⁹.

Le chapitre VIII est un de ces chapitres malheureux. On doit à Maurice Bardèche¹⁰ la publication intégrale des chapitres pairs, mais le texte du chapitre VIII n'y a fait l'objet

¹ *Œuvres complètes de Gustave Flaubert, Par les champs et par les grèves, Pyrénées – Corse*, Paris, Louis Conard, 1910. Dans les citations, sauf indication contraire c'est moi qui souligne.

² *Œuvres complètes illustrées de Gustave Flaubert, Par les champs et par les grèves, Pyrénées-Corse*, Paris, Sant'Andrea et L. Marcerou, 1924, Édition du Centenaire.

³ *Œuvres complètes de Flaubert, Voyages, Texte établi et présenté par René Dumesnil*, Paris, Les Belles Lettres, 1948, 2 vol. (= *ChampsDumesnil*).

⁴ Flaubert, *Œuvres complètes, Préface* de Jean Bruneau, *Présentation et notes* de Bernard Masson, Paris, Seuil, 1964, 2 vol.

⁵ *Annales de Bretagne*, t. XLVII, 1, 1940, p. 1-152.

⁶ Dans l'état où j'ai consulté son site (<https://www.frantext.fr/>) le 21 janvier 2023.

⁷ Paris, CNRS et Gallimard, 1971-1994, 16 vol. (= TLF).

⁸ Voir *Par les champs et par les grèves, Texte établi, présenté et annoté par Guy Sagnes*, dans Gustave Flaubert, *Œuvres complètes*, t. II, 1845-1851, Édition publiée sous la direction de Claudine Gothot-Mersch, Paris, Gallimard, 2013, Bibliothèque de la Pléiade (= *ChampsSagnes*), p. 159 : « Aussi, le lendemain, vers 10 heures, malgré les menaces d'un temps couvert, nous partîmes gaillardement, après avoir graissé nos souliers et *martingalé* nos chapeaux. » Aucune édition consultée ne commente cet emploi, attesté aussi dans la lettre de Barbey d'Aureville à Trebutien du 10 mai 1855 ; voir Barbey d'Aureville, *Lettres à Trebutien 1832-1858, Édition intégrale présentée et révisée par Philippe Berthier d'après le texte de la Correspondance générale*, Paris, Bartillat, 2013, p. 848 : « Je n'avais pas à traiter la question politique, mais quoique bridé, *martingalé*, gourmetté, et caparaçonné de toutes les modérations peureuses du journal auquel j'ai l'honneur d'appartenir, j'ai tâché d'allonger une ruade convenable à cet abdomen de légitimiste que voilà ventre à ventre avec l'abdomen des Orléans. » Est-ce un régionalisme ?

⁹ Bâle, etc., Zbinden, etc., 1922-2002, 25 vol. (= FEW), t. VI, 1, p. 382b.

¹⁰ *Œuvres complètes de Gustave Flaubert*, t. X, *Par les champs et par les grèves, Voyages et carnets de voyages*, Paris, Club de l'Honnête homme, 1973, p. 166-187.

d'aucun commentaire. Depuis 1987, les lecteurs sont plus gâtés grâce à l'édition abondamment commentée d'Adrianne J. Tooke¹¹. La publication de 2013 par Guy Sagnes dans la Bibliothèque de la Pléiade, qui explicitement a tiré profit de sa devancière, a l'air d'y apporter bien des compléments. Toutefois, ces deux derniers érudits ne sont pas toujours d'accord dans leur explication, et il leur arrive de s'abstenir d'élucider des passages qui embarrasseraient les lecteurs moins cultivés qu'eux. Dans le présent article, je me propose de compléter leurs observations afin de rendre service aux esprits curieux.

Au début du chapitre VIII, l'auteur raconte la visite de Penmarc'h et Kerity (dans le département du Finistère) qu'il a faite avec son ami¹². Et il décrit longuement l'église en ruines de Kerity – restaurée depuis et appelée l'église Sainte-Thumette – pour conclure qu'elle appartenait aux Templiers. Citons sa conclusion d'après l'édition de la Pléiade :

La sobriété de l'ogive, la pureté des nervures, la simplicité des chapiteaux indiquent le XIII^e siècle, et la disposition générale de l'édifice annonce qu'il appartenait aux Templiers. En effet, la nef n'a pas de transept et n'est accompagnée que d'un seul bas-côté : particularité remarquable qui se retrouve presque toujours dans les constructions de l'Ordre¹³.

Dans ses *Carnets de Bretagne*, Flaubert aussi consigne ce qu'il a vu au cours de cette visite et il ne met pas en doute que l'église a été construite par les Templiers. Je cite son propos d'après l'édition procurée par Guy Sagnes :

Kerity. – Rochers en vue. Marais avec des criques que la marées montante remplissait. Reste d'une belle église des Templiers, pure, sobre. Niches charmantes dans le goût de celles de Penmarc'h. La nef n'a qu'un côté latéral, pas de transept¹⁴.

Sur ces passages, ni Adrianne J. Tooke¹⁵ ni Guy Sagnes n'ont rien dit. Cependant on peut se demander d'où Du Camp et Flaubert ont tiré l'information sur l'origine du bâtiment, car ce n'est pas un renseignement répandu universellement. Et les particularités attribuées aux églises des Templiers ne sont pas non plus des connaissances partagées de tout le monde. Peut-être la réponse à cette question était-elle trop évidente pour les éditeurs aguerris, mais il n'aurait sans doute pas été inutile d'apprendre aux lecteurs incultes que les deux voyageurs avaient probablement lu les pages 103-104 des *Antiquités du Finistère*, *Seconde partie*, du chevalier de Fréminville. Celui-ci intitule « Église des Templiers de Kerity »

¹¹ Gustave Flaubert, Maxime du Camp, *Par les champs et par les grèves*, Édition critique par Adrianne J. Tooke, Genève, Droz, 1987 (= *ChampsTooke*).

¹² *ChampsSagnes*, p. 156-157 ; voir aussi *ChampsTooke*, p. 419-420.

¹³ *ChampsSagnes*, p. 159 ; voir aussi *ChampsTooke*, p. 424-425.

¹⁴ *ChampsSagnes*, p. 301.

¹⁵ Voir *ChampsTooke*, p. 424-425 et 701.

le paragraphe qu'il consacre à une explication sur son origine. Sa description mérite d'être rappelée :

L'église de Kerity, beaucoup plus ancienne que celle de Penmarc'h, doit son édification aux chevaliers du Temple. A l'élancement de ses ogives, et à leurs belles [p. 104] proportions, on doit reconnaître que cet édifice date de la fin du 13^e siècle, époque où l'architecture gothique-arabe avait atteint l'apogée de sa perfection. Mais à la masse pesante de la tour carrée qui surmonte le portail, à la tourelle ronde servant de guérite de vedette, que l'on voit à son sommet, on reconnaît le style presque constamment observé dans les établissements des Templiers, monuments demi-religieux et demi-militaires, moitié églises, moitié forteresses.

L'intérieur de cette église, maintenant en ruines, n'a qu'un seul bas côté, particularité qui semble avoir été observée dans toutes les églises des Templiers, ou du moins dans le plus grand nombre, sans qu'on ait pu en expliquer le motif¹⁶.

Le lien entre l'unique bas-côté et les Templiers que le chevalier de Fréminville a ici souligné était une hypothèse hasardeuse, qui n'a pas reçu une approbation générale. Dès 1851 Charles de La Monneraye l'a contestée dans son *Essai sur l'histoire de l'architecture religieuse en Bretagne aux XI^e et XII^e siècles*¹⁷, et une trentaine d'années plus tard, René-François-Laurent Le Men, directeur du Musée départemental d'archéologie, critiquera non seulement son attribution de l'église à l'Ordre mais aussi sa datation¹⁸. Les deux voyageurs ont-ils eu par la suite l'occasion d'apprendre ces critiques et de revenir sur ce qu'ils ont écrit ? Peut-être que non. Cependant il ne serait pas superflu de donner dans l'édition de *Par les champs et par les grèves* et des *Carnets de Bretagne* une petite note sur l'église en ruine de Kerity afin de permettre aux lecteurs de savoir de quel monument il s'agit et sur quoi se fondaient leurs affirmations.

* * *

¹⁶ *Antiquités du Finistère, Seconde partie contenant la description des anciens monuments de la Cornouailles et un supplément notable à ceux du Léonnais, suivie d'un recueil important de pièces et de titres authentiques relatifs à l'histoire particulière de ces contrées de l'ancienne Bretagne, par M. le Ch^{er} de Fréminville, Brest, Come et Bonetbeau, 1835 (= FréminvilleFinistère), p. 103-104.*

¹⁷ Charles de La Monneraye, *Essai sur l'histoire de l'architecture religieuse en Bretagne aux XI^e et XII^e siècles*, Rennes, Ch. Catel, 1851, p. 167 : « M. de Fréminville trouve dans l'existence de deux collatéraux à Loctudy, la preuve que cet édifice est de beaucoup antérieur à l'institution des Templiers qui, dit-il, ne construisaient jamais à leurs églises, quelque grandes qu'elles fussent, qu'un seul bas côté. Nous ne partageons pas cette opinion, comme on sait, si l'on se rappelle que nous avons attribué à ces chevaliers la construction de Brélevenez qui a deux bas côtés, de Kernitroun qui n'en a pas du tout, etc., etc. »

¹⁸ « Tronoën et ses antiquités », dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. V, 1877-1878, p. 140 : « Je ne sais pas où M. de Fréminville avait pris la singulière manie d'attribuer aux Templiers les églises pourvues d'un seul bas-côté. Pour ce motif, il n'a pas manqué de faire de Notre-Dame de Tronoën, une chapelle de l'ordre du Temple. / Il ajoute qu'elle était une succursale de la grande église de Sainte-Thumette à Kerity, élevée, dit-il, au XIII^e siècle par les chevaliers du même ordre. Or l'église de Kerity ne date que du commencement du XVI^e siècle, et l'ordre du Temple fut supprimé en 1308, plus d'un siècle avant la construction de Tronoën, et deux cents ans avant l'édification de l'église de Sainte-Thumette ! »

Un peu plus loin, en parlant de l'île de Tristan, Du Camp rapporte une longue histoire du célèbre bandit, « Gui Eder, baron de Fontenelle, de la famille de Beaumanoir Eder de Quintin¹⁹ ». Son récit retient notre attention.

D'abord, le premier alinéa qui présente ce personnage ne manque pas d'intérêt. Citons-en la phrase initiale d'après l'édition de la Pléiade :

Ce fut un rude bandit au profit de la Ligue, un de ces ardents pillards qui n'ont ni foi ni loi, ni Dieu, ni lieu, *ainsi que dit la chanson de Jehan du Moulin*²⁰.

L'expression que j'ai soulignée semble être une allusion littéraire. Dans une note en bas de page, Adrienne J. Tooke donne une remarque concise :

Jehan du Moulin : Il s'agit vraisemblablement d'une *chanson* portant ce titre, et non du nom d'un auteur²¹.

C'est une hypothèse qui n'est pas trop éclairante, mais qui dirigerait les lecteurs vers une certaine piste. Comment Guy Sagnes a-t-il réagi à l'affirmation de sa devancière ? Si je ne m'abuse, il s'est abstenu de la commenter. Il n'a même pas daigné élucider le passage. Que signifie son silence ? A-t-il jugé que la réponse soit si évidente qu'elle ne méritait pas d'être explicitée ? Ou bien était-il incapable de donner des éclaircissements ? On peut regretter qu'il ait disparu sans rien dire.

À mon avis, Du Camp se réfère probablement à *Notre-Dame de Paris* de Victor Hugo, dont l'édition définitive date de 1832. Dans le chapitre III du Livre X, le personnage qui nous intéresse se présente en disant : « Mes amis, je m'appelle Jehan Frolo du Moulin, et je suis gentilhomme²² » et un peu plus tard, il chante une chanson qui mérite d'être citée :

Cela dit, il brisa son assiette sur le pavé et se mit à chanter à tue-tête :

*Et je n'ai, moi,
Par la sang-Dieu !
Ni foi, ni loi,
Ni feu, ni lieu,
Ni roi,
Ni Dieu*²³ !

Si mon interprétation n'est pas une divagation, il me semble que cette chanson a servi à Du Camp pour caractériser les « ardents pillards qui n'ont ni foi ni loi, ni Dieu, ni lieu »

¹⁹ *ChampsSagnes*, p. 172 ; voir aussi *ChampsTooke*, p. 453.

²⁰ *ChampsSagnes*, p. 172.

²¹ *ChampsTooke*, p. 454 ; souligné par l'auteur.

²² *Notre-Dame de Paris*, *Texte établi, présenté et annoté par Jacques Seebacher*, dans Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris, Les Travailleurs de la mer*, Paris, Gallimard, 1975, Bibliothèque de la Pléiade, p. 400.

²³ *Ibid.*, p. 403 ; souligné par l'éditeur.

dans l'alinéa introduisant l'histoire de Fontenelle. L'allusion aurait été sans doute transparente à Guy Sagnes, mais une notule n'aurait pas été superflue pour les amateurs de Flaubert à qui Jehan Frolo du Moulin n'est pas familier et que la note de l'édition Droz n'a pas satisfaits. Je reviendrai plus loin sur une autre allusion possible à Victor Hugo.

Les faits et gestes du bandit Fontenelle qui viennent après cette allusion à *Notre-Dame de Paris* étaient au XIX^e siècle un sujet à la mode. Comme nous l'apprend *La Ligue en Bretagne. Guerre civile et conflit international (1588-1598)* de Hervé Le Goff²⁴, le personnage a excité les imaginations et suscité de nombreuses publications. À celles que cite l'historien, on peut ajouter l'article d'Émile Souvestre intitulé « Guy-Eder de Fontenelle », paru dans *Revue de Paris* en janvier 1841²⁵. Or sur la source de Du Camp, les deux éditeurs récents de *Par les champs et par les grèves* donnent deux thèses contradictoires. En 1987, Adrienne J. Tooke a indiqué dans une note :

Fontenelle : Le récit de la vie de ce bandit suit de très près celui qu'en donne Fréminville (*Antiquités du Finistère*, II, 62 ss.)²⁶.

Cependant Guy Sagnes, qui connaissait parfaitement l'annotation de sa devancière et qui l'utilisait fréquemment, a émis en 2013 une autre hypothèse :

C'est à l'*Histoire ecclésiastique et civile de la [sic] Bretagne* de Dom Morice²⁷ (Paris, Delaguette, 1750-1756, 2 vol., t. II, p. 427-429, 444-448 et 461) que Du Camp emprunte l'histoire de Fontenelle telle qu'il la raconte ici. Il suit sa source de très près, et tâche seulement d'ajouter quelque vivacité à son résumé²⁸.

Que faut-il penser de ces deux thèses ? Puisque l'éditeur de la Pléiade dit avoir profité du travail de sa collègue anglaise, il ne pouvait pas ignorer sa note sur la source de Du Camp. Il faudra donc supposer qu'après avoir examiné l'ouvrage de Fréminville, il a conclu qu'il ne contenait pas les renseignements appropriés et qu'en menant une enquête dans d'autres directions, il a découvert chez Dom Morice une base plus solide. A-t-il eu raison ?

²⁴ Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010 ; disponible sur le site OpenEdition Books (<https://books.openedition.org/pur/103068> ; consulté le 21 janvier 2023). L'historien nous rappelle dans l'Introduction les abondantes productions que le brigand a suscitées au XIX^e siècle : « *Guy-Eder, ou la Ligue en Basse-Bretagne* ([3 tomes], Paris, 1830), d'Hippolyte Bonnelier ; les *Chroniques bretonnes. Fontenelle, histoire de la Ligue en Bretagne* (2 tomes, Paris, 1844) d'Edouard Georges ; *La Fontenelle ou le dernier ligueur* (2 tomes, Paris, 1845) de Feu (sic) Alfred de Kerilis ; *Le Brigand de Cornouaille. Chronique bretonne sous la Ligue* (2 tomes, Paris-Brest, 1860) de Louis-Guillaume Moreau ; enfin *Guy-La-Fontenelle. Episode des guerres de la Ligue* (Paris, 1882), de Gustave Derennes. »

²⁵ T. XXV, 1841, p. 5-22 (= *Souvestre-Fontenelle*).

²⁶ *ChampsTooke*, p. 453 ; souligné par l'auteur.

²⁷ L'ouvrage de Dom Morice a été republié également en 1836, avec l'orthographe modernisée ; pour la biographie de Fontenelle, voir *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne composée sur les auteurs et les titres originaux, enrichie d'une dissertation sur l'établissement des Bretons dans l'Armorique et de plusieurs notes critiques par Dom P.-H. Morice, continuée par Dom Charles Taillandier*, t. XIII, Guingamp, Benjamin Jollivet, 1836.

²⁸ *ChampsSagnes*, p. 1362, note 13 ; titre souligné par l'auteur.

Pour répondre à la question, il convient de comparer les deux ouvrages invoqués par chacun des flaubertiens.

Comme on l'a vu plus haut, le bandit est appelé par Du Camp « Gui Eder, baron de Fontenelle, de la famille de Beaumanoir Eder de Quintin²⁹ ». Voyons d'abord comment Dom Morice le présente dans son *Histoire* :

Peu de tems après cette expédition de Liscouët, Fontenelle en fit une autre sur le Grannec, où l'on aperçoit la perfidie & le caractere de ce Gentilhomme. Mais avant que d'entrer dans le détail de cette opération, il est nécessaire de faire [p. 427] connoître Fontenelle, dont nous aurons souvent occasion de parler dans la suite. *Il s'appelloit Guion, ou Gui Eder, de la maison de Beaumanoir-Eder*³⁰.

Dans la dernière phrase que j'ai soulignée, on constate certes que le personnage a comme nom *Gui Eder* et qu'il appartient à la maison de *Beaumanoir-Eder* comme le dit Du Camp. Cependant, le titre de *baron* ne s'y retrouve pas et le nom de lieu *Quintin* y manque également. D'où viennent-ils ? Si l'on se tourne alors vers les *Antiquités du Finistère* de Fréminville, le paragraphe intitulé « Notice historique sur Fontenelle » commence ainsi :

Son véritable nom était *Guy Eder*, et il était d'une branche cadette de la maison de *Beaumanoir-Eder*, de [p. 63] la paroisse du vieux bourg de *Quintin*³¹.

Dans une note en bas de page, l'auteur donne une précision complémentaire sur la maison de Beaumanoir-Eder : « Il ne faut pas confondre cette famille avec l'illustre maison des Beaumanoir, maréchaux de Bretagne, qui était de la paroisse de Bothoa³². » Et un peu plus loin, il ajoute un titre nobiliaire qu'il met en italique : « Il prit le titre de *baron de Fontenelle*, maison noble de son patrimoine ; [...].³³ »

Ainsi, tous les détails qui figuraient chez Du Camp sont disponibles chez Fréminville. On peut facilement imaginer qu'en lisant la note infrapaginale de celui-ci, il a pris soin de localiser la maison Beaumanoir-Eder à Quintin, tandis qu'il a anticipé sur son récit pour attribuer au protagoniste le titre nobiliaire qu'il n'avait pas au début. Ou bien, faut-il admettre avec Guy Sagnes que tout en résumant l'ouvrage volumineux de Dom Morice, il a pris aux *Antiquités du Finistère* ces suppléments pour « ajouter quelque vivacité à son résumé³⁴ » ? On peut observer en outre que parmi d'autres publications à la portée de Du

²⁹ *Champs-Sagnes*, p. 172.

³⁰ *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne, composée sur les auteurs et les titres originaux, ornée de divers Monumens, & enrichie d'un Catalogue Historique des Evêques de Bretagne, & d'un nouveau supplément de Preuves*, par Dom Charles Taillandier, t. II, Paris, Delaguerre, 1756, p. 426-427 (= *Morice Histoire*).

³¹ *Fréminville Finistère*, p. 62-63.

³² *Ibid.*, p. 62.

³³ *Ibid.*, p. 64 ; souligné par l'auteur.

³⁴ *Sagnes Champs*, p. 1362, note 13.

Camp que j'ai consultées, ni l'*Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne durant les Guerres de la Ligue et particulièrement dans le diocèse de Cornouaille* du chanoine Moreau³⁵ (contemporain du brigand, source utilisée par Dom Morice comme par Fréminville) ni l'article cité de Souvestre³⁶ ne donnent la totalité des détails qu'il mentionne.

Dans la suite de la vie de Fontenelle telle qu'elle est racontée par Du Camp, on relève de nombreux éléments qui sont absents de l'*Histoire* de Dom Morice mais qui se retrouvent chez Fréminville. Ainsi, peu satisfait de rester au collège de Paris, le héros « partit pour Orléans, afin de se joindre à une troupe de ligueurs » mais « Quelques maraudeurs de la garnison d'Étampes le dépouillèrent, et force lui fut de retourner à son collège³⁷ » selon l'expression du chapitre VIII de *Par les champs et par les grèves*. Le passage correspondant de Dom Morice est un peu différent :

En 1589 il se sauva du College de Boncour ; [...] & fut joindre le Duc de Mayenne qui commandoit alors l'armée de la Ligue. Les coureurs de l'armée qui rencontrèrent ce jeune homme, le dépouillerent, & lui enleverent tout ce qu'il avoit, de sorte que la nécessité le força de retourner au College ; [...] ³⁸.

On n'y trouve ni Orléans ni Étampes, mentionnés par Du Camp. Ces noms de lieu apparaissent en revanche dans les *Antiquités du Finistère* :

[...] puis il s'évada du collège et se dirigea vers Orléans. Dévalisé par quelques soldats *maraudeurs de la garnison d'Etampes*, il fut forcé de retourner à son collège, [...] ³⁹.

Le récit de Dom Morice comme celui de Fréminville s'appuient sur les *Chroniques* du chanoine Moreau, qui tout en mentionnant Orléans ne dit rien sur l'appartenance des maraudeurs, qu'il se borne à appeler « quelques coureurs⁴⁰ ». De son côté, Souvestre affirme que le collégien « prit la route d'Orléans » et qu'il est attaqué par les « maraudeurs de la garnison d'Étampes⁴¹ ». Ainsi, il n'est pas tout à fait impossible que l'article de *Revue de Paris* ait été exploité par Du Camp. Mais Dom Morice n'a certainement pas été suffisant pour satisfaire la curiosité de Du Camp.

L'épisode de l'arrestation du héros par le duc de Mercœur est aussi instructif. Dans le récit de *Par les champs et par les grèves*, il se place après la perte de Coat-Frec qu'a subie

³⁵ Brest, Come et Bonetbeau, 1836 (= *MoreauChroniques*), p. 282.

³⁶ *SouvestreFontenelle*, p. 9.

³⁷ *ChampsSagnes*, p. 172 ; voir aussi *ChampsTookey*, p. 454.

³⁸ *MoriceHistoire*, p. 427.

³⁹ *FréminvilleFinistère*, p. 63.

⁴⁰ *MoreauChroniques*, p. 283.

⁴¹ *SouvestreFontenelle*, p. 9.

Fontenelle. On y trouve des graphies intéressantes telles que *Saint-Tromeur* (à la place de *Saint-Trémeur*), *Granec* (et non pas *Grannec*) :

Peu troublé de l'échec qu'il venait de subir, il se rabattit en Cornouailles, marcha sur Carhaix, prit *l'église de Saint-Tromeur*, s'y fortifia, et bouleversa tellement les contrées environnantes que le duc de Mercœur le fit arrêter à la sollicitation des habitants. Fontenelle allait sans doute être pendu, lorsque les royalistes attaquèrent Craon ; la ville était sur le point de capituler, Mercœur avait peu de soldats, il relâcha Fontenelle à la condition qu'il l'aiderait avec ses soudards à battre l'armée du roi. Fontenelle le promit et tint parole : il se battit en bon capitaine et fut un des mieux méritants de la journée.

De ce moment il se crut tout permis, et il reprit sa vie de partisan, assassinant un peu partout, buvant à pleine gorge et violant à outrance. Mais il s'ennuyait dans son église de Saint-Tromeur, il rêvait un château fort, et n'osant se frotter à ceux des royalistes, il emporta par surprise le château du *Granec*, place forte que tenait le sire Bellanger de Pretmaria, gentilhomme ligueur et son ami⁴².

Ainsi, selon Du Camp, entre le séjour à l'église de Saint-Tromeur et l'attaque du château du Granec, il y a eu un événement dramatique : arrêté par le duc de Mercœur, le héros aurait terminé sa vie, sans le siège inopiné de Craon par l'armée royale. Cet épisode manque chez Dom Morice, qui enchaîne les épisodes de la manière suivante :

Chassé de cet endroit [= *Coat-Frec* de Du Camp, que Dom Morice écrit *Coëffret*], il vint à Carhais, s'empara de *l'Eglise de Saint Tremeur* qu'il fait fortifier, & de-là fait des courses dans le Plat-pays qu'il ravage, & met à contribution.

Cette retraite n'étoit ni assez sûre, ni assez commode pour satisfaire Fontenelle. Il cherchoit depuis long-tems un lieu situé dans un pays abondant, & qui fût assez fort pour y mettre ses brigandages à couvert. Il jeta enfin les yeux sur le *Grannec* qui appartenoit alors au sieur de Prémari⁴³.

En revanche, Fréminville rapporte l'arrestation de Fontenelle. Citons son récit, à partir de l'échec à Coat-Frec :

Il rendit le château de *Coat-Frec*, et en sortit avec tout son monde vies et bagues sauvées, à condition qu'il évacuerait le pays environnant.

Fontenelle tint d'abord parole, et s'éloigna de l'évêché de Tréguier pour rentrer en Cornouailles ; mais, voulant y avoir une place où il pût se réfugier, il marcha sur Carhaix et s'y fortifia, le mieux qu'il put, dans *l'église de Saint-Tromeur*. De là il recommença ses courses de brigandage dans le pays environnant, et y commit de tels désordres que les habitants de Châteauneuf-du-Faou implorèrent contre lui la justice du duc de Mercœur, gouverneur de la province et généralissime des armées de la Ligue en Bretagne. Ce prince le fit arrêter, et son procès allait [p. 66] s'instruire, lorsqu'il fut obligé d'aller au secours de la ville Craon, assiégée par les royaux, et prête à capituler. N'ayant que peu de troupes de disponibles pour cette opération, il regretta celle de

⁴² *Champs-Sagnes*, p. 173 ; voir aussi *Champs-Tookey*, p. 455-456.

⁴³ *Morice Histoire*, p. 427.

Fontenelle, qui s'était dispersée depuis son arrestation. Quelques amis du brigand profitèrent de la circonstance pour demander sa grâce au duc ; il l'accorda, et *fit mettre Fontenelle en liberté*, à condition qu'il rassemblerait de suite tous ses gens et marcherait à leur tête au secours de la ville assiégée, ce qu'il exécuta. Dans cette occasion, où le duc de Mercœur se montra lui-même avec éclat, *il fit preuve d'une grande valeur et s'acquit la réputation d'un excellent capitaine*.

Cette opération militaire terminée, Fontenelle reprit sa vie de partisan et se remit à brigander de plus belle, ayant toujours pour lieu de retraite l'église de Saint-Tromeur de Carhaix. [...] Il convoitait fortement [p. 67] le château du *Granec*, place très-forte, située entre Collorec et Landelleau ; et quoique ce château appartint à *Bellanger de Pratmaria*, gentilhomme ligueur lui-même, il résolut de s'en rendre maître⁴⁴.

Tous les éléments que j'ai soulignés dans cette citation – graphie de *Coat-Frec*, de *Saint-Tromeur* et de *Granec*, arrestation et libération de Fontenelle par le duc de Mercœur, ville de Craon attaquée par l'armée royale mais secourue par le duc et le brigand, château de Granec appartenant à Bellanger – sont passés chez Du Camp. On peut signaler en outre que le chanoine Moreau⁴⁵ orthographie *Granec* mais *Coëtfrec* et *Saint-Trémeur*, et ne mentionne ni l'arrestation de Fontenelle ni le nom du seigneur de Granec, et d'autre part que Souvestre⁴⁶ écrit certes *Tromeur* et *Granec* mais *Coëtfrec* et qu'il parle de l'arrestation et la libération de Fontenelle, alors qu'il ne fait pas mention du nom du seigneur de Granec. Ainsi, les éléments particuliers à Du Camp et à Fréminville manquant à l'*Histoire* de Dom Morice, aux *Chroniques* du chanoine Moreau et à l'article de Souvestre, il me semble peu probable que ces trois documents ont servi à l'auteur du chapitre VIII de *Par les champs et par les grèves*.

Il serait fastidieux d'étudier toutes les anecdotes de la vie de Fontenelle. Limitons-nous à jeter un coup d'œil sur sa mort. La scène manquait dans les *Chroniques* du chanoine Moreau⁴⁷. Du Camp la raconte pourtant d'une manière assez détaillée :

[...] il était incorrigible et il se mêla à la conspiration du maréchal de Biron. Les preuves n'étaient pas convaincantes : il eût pu être sauvé ; mais on était bien aise de se débarrasser d'un aussi rude joueur, et puis il était poursuivi avec acharnement par *la famille de la dame de Ville-Rouault* qui prétendait que le viol et le meurtre de cette malheureuse ne devaient *pas être considérés comme faits de guerre*, puisqu'il y avait eu *capitulation jurée*. On avait porté plainte à ce sujet au parlement de Paris, qui le condamna à être roué vif. La sentence fut exécutée en place de Grève, le 27 septembre 1602. Fontenelle avait alors environ vingt-neuf ans⁴⁸.

⁴⁴ *FréminvilleFinistère*, p. 65-67.

⁴⁵ *MoreauChroniques*, p. 286-287.

⁴⁶ *SouvestreFontenelle*, p. 12-14.

⁴⁷ *MoreauChroniques*, p. 319.

⁴⁸ *ChampsSagnes*, p. 176 ; voir aussi *ChampsTookey*, p. 462-463.

Dans son *Histoire*, Dom Morice affirme que le brigand a été condamné à mort pour avoir participé à la conspiration du maréchal de Biron, sans faire allusion à la poursuite de la famille de la dame de Ville-Rouault ni à la date exacte de l'exécution :

Quelques années après, ayant été accusé d'avoir eu part à la conspiration du Maréchal de Biron, il fut arrêté. Son procès lui fut fait, & il fut condamné à être rompu vif. L'Arrêt fut exécuté en Place de Greve en 1602⁴⁹.

Par contre, Fréminville s'attarde longuement sur la vengeance de la famille de la victime et précise la date exacte de la mort du brigand :

Ce monstre eût donc pu jouir en paix de l'impunité de tant de scélératesses, si la famille de la dame de Ville-Rouault ne l'eût repris en sous-œuvre pour l'atrocité dont il avait usé à son égard lors du sac de la ville de Pont-Croix. *Plainte en fut portée au parlement de Paris*, qui représenta au roi que cette action révoltante ne pouvait être *considérée comme fait de guerre*, et que par conséquent son amnistie royale n'y était point applicable. La chose était vraie ; le viol de cette dame, ordonné de sang-froid, et exécuté au mépris d'une *capitulation jurée* solennellement, n'était plus une action de guerre, et elle n'était point [p. 88] pardonnable. Henri IV n'a donc pas manqué de foi à ce brigand, comme l'a osé dire un écrivain moderne, en autorisant le parlement à lui faire son procès.

Fontenelle fut condamné à être rompu vif, et l'arrêt exécuté en place de Grève, à Paris, le 27 septembre 1602⁵⁰.

De son côté, Souvestre donne à la mère de la dame de la Ville-Rouault le principal rôle dans la condamnation à mort de Fontenelle, mais il se borne à indiquer qu'à la place de Grève « il demeura, dit un contemporain, six quarts d'heure sur la roue⁵¹ » sans mentionner la date ni l'année de l'exécution.

De ces comparaisons rapides, il résulte clairement que Du Camp avait exploité Fréminville comme Adrienne J. Tooke l'affirmait en 1987 et qu'il n'avait pas utilisé Dom Morice comme Guy Sagnes le soutenait en 2013. On ne voit pas pourquoi celui-ci a tenu à avancer une hypothèse fragile en s'opposant à la thèse de sa devancière. D'où vient sa préférence ? Parce que Flaubert renvoie à l'*Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne* dans une note du chapitre XI⁵² ? Mais cela est-il suffisant pour expliquer tous les emprunts ? Quelles que soient les raisons de l'éditeur de la Pléiade, il s'avère qu'au lieu de progresser d'une manière linéaire, les études régressent de temps en temps et qu'une édition récente ne rend jamais caduques les publications antérieures.

* * *

⁴⁹ Morice *Histoire*, p. 478.

⁵⁰ Fréminville *Finistère*, p. 87-88 ; l'auteur souligne « fait de guerre », le reste l'est par moi.

⁵¹ Souvestre *Fontenelle*, p. 22.

⁵² Champs *Sagnes*, p. 237.

Avant de terminer, je vais proposer une hypothèse sur les quatre fées nommées par Du Camp lors de la visite des grottes de Crozon qu'il a faite avec son ami. Rappelons-nous comment, en se prenant comme un chevalier errant amené dans « la demeure mystérieuse des génies et des nymphes⁵³ », il énumère quatre personnages qui lui viennent à l'esprit :

[...] c'est là qu'Urgèle chante ses ballades, que Morgane conte ses légendes d'amour, que la fée des roseaux se tresse des guirlandes, et que la fée Mignonne file le lin enroulé à son fuseau d'or⁵⁴.

Sur ces noms Adrienne J. Tooke⁵⁵ n'a donné aucun commentaire, tandis que Guy Sagnes⁵⁶ leur consacre une longue note, qui commence par « Du Camp, s'abandonnant à la pente de l'énumération, rapproche des figures fictives venues d'œuvres différentes » et qui nous apprend que Morgane, sœur du roi Arthur, « est en général bienfaisante » et qu'Urgèle est « ressuscitée » dans la littérature moderne par Voltaire (*Ce qui plaît aux dames*, 1763⁵⁷), Favart (*La Fée Urgèle ou Ce qui plaît aux dames*, 1765⁵⁸) et Charles Nodier (préface de *La Fée aux miettes*, 1832). À vrai dire, on se demande si Morgane n'était pas plutôt un personnage malveillant, du moins dans certains romans médiévaux, et si Urgèle n'était pas une invention de Voltaire. Celui-ci s'est certes inspiré de l'histoire racontée dans *The Wife of Bath, her Tale* de Dryden⁵⁹, qui modernise *The Tale of the Wyf of Bathe* des *Canterbury Tales* de Geoffrey Chaucer, mais ce nom propre n'apparaît pas dans ses sources⁶⁰.

Si l'on essaie de compléter le commentaire de Guy Sagnes, on ajoutera que les éditions successives du *Dictionnaire de l'Académie française* nous apprennent une évolution intéressante du classement des fées. Depuis sa première version de 1694 jusqu'à sa huitième version de 1935, la première personnalité nommée dans l'article *fée* a été Alcine, personnage du *Roland furieux*. Morgane la suivait en 1694, mais elle a disparu dans la deuxième version de 1718, où Alcine trônait seule. Ensuite, entre la troisième édition de 1740 et la huitième de 1935 celle-ci sera accompagnée d'Urgande, fée d'*Amadis de Gaule*. Dans la neuvième édition (version actuelle du XXI^e siècle), les deux fées sont remplacées par Mélusine et

⁵³ *Ibid.*, p. 180.

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ *ChampsTooke*, p. 469.

⁵⁶ *ChampsSagnes*, p. 1362-1363, note 15.

⁵⁷ *Contes en vers, Éditions critiques par Sylvain Menant*, dans *Les Œuvres complètes de Voltaire*, t. 57B, Oxford, Voltaire Foundation, 2014, p. 21-62.

⁵⁸ *La Fée Urgèle, ou Ce qui plaît aux dames, Comédie en quatre actes, mêlée d'ariettes, représentée devant Leurs Majestés, par les Comédiens Italiens ordinaires du Roi, à Fontainebleau, le 26 Octobre 1765 et à Paris le 4 Decembre suivant*, Paris, la Veuve Duchesne, 1765.

⁵⁹ *Fables Ancient and Modern, Translated into Verse from Homer, Ovid, Boccace, & Chaucer with Original Poems by Mr Dryden*, Londres, Jacob Tonson, 1700, p. 479-499.

⁶⁰ Voir la note de Sylvain Menant, *op. cit.*, p. 61 et celle de Patricke Berthier dans Charles Nodier, *La Fée aux Miettes, précédé de Smarra et de Trilby, Édition présentée, établie et annotée par Patrick Berthier*, Paris, Gallimard, 1982, Folio classique, p. 406.

Morgane. Les Académiciens n'ont jamais accueilli ni Urgèle ni la fée des roseaux ni la fée Mignonne. Le bouleversement récent est probablement dû à la thèse de Laurence Harf-Lancner, *Les Fées au Moyen Âge, Morgane et Mélusine, La naissance des fées*⁶¹. Ainsi, en visitant les grottes de Crozon Du Camp aurait pu nommer plus facilement Alcine et Urgande. Pourquoi alors a-t-il préféré les quatre fées moins bien représentées ?

On sait qu'Urgèle a eu un assez grand succès dans la première moitié du XIX^e siècle, comme l'atteste « Le Songe », poème que Sainte-Beuve a inséré en 1829 dans *Vie, poésies et pensées de Joseph Delorme*. Il contient un passage digne d'intérêt :

Ou quelque bonne fée Urgèle,
Promettant palais et trésor
Au filleul mis sous sa tutèle,
Pour te promener t'aurait-elle
Ravi sur son nuage d'or ?⁶²

Cette phrase n'a pas échappé à Théophile Gautier, qui l'a citée (avec de petites modifications) comme épigraphe de son poème « Les Souhaits » dans son recueil de 1830⁶³.

Toutefois, en combinant les deux noms propres au début de sa liste, Du Camp pense peut-être à une ode que Victor Hugo a composée en 1824 et appelée en 1829 « Une fée ». Elle commence ainsi :

Que ce soit Urgèle ou Morgane,
J'aime, en un rêve sans effroi,
Qu'une fée, au corps diaphane,
Ainsi qu'une fleur qui se fane,
Vienne pencher son front sur moi⁶⁴.

Il est bien sûr possible que ce soit une coïncidence, mais quand on pense aux allusions fréquentes de Du Camp à Hugo, il me paraît probable qu'il a élaboré sa description des grottes en se souvenant de ce poème.

Que faut-il penser des deux autres fées qui accompagnent Urgèle et Morgane dans *Par les champs et par les grèves* ? Ni Adrienne J. Tooke ni Guy Sagnes n'ont commenté ces deux personnages. Les ont-ils considérés comme des inventions de l'auteur ? Ou bien à

⁶¹ Paris, Champion, 1984.

⁶² *Vie, poésies et pensées de Joseph Delorme*, Paris, Delangle, 1829, p. 67.

⁶³ « Les souhaits », dans *Poésies de Théophile Gautier*, Paris, Charles Mary et Rignoux, 1830, p. 35 : « Quelque bonne fée Urgèle / Promettant palais et trésors [sic] / Au filleul mis sous sa tutelle, / Pour te promener t'aurait-elle / Ravi sur son nuage d'or. [sic] » Voir Théophile Gautier, *Œuvres poétiques complètes, Édition établie par Michel Brix*, 3^e édition revue, Paris, Bartillat, 2004, 2013, 2021, p. 889.

⁶⁴ *Nouvelles odes par Victor-M. Hugo*, Paris, Ladvoat, 1824, p. 163. Le poème prend comme titre « Une fée » dans *Odes et ballades*, t. II, Paris, Charles Gosselin, 1829, p. 311. (ou 1826 ? Vérifier Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8617138s>)

leurs yeux, étaient-ce des noms trop répandus pour être rapprochés de telle ou telle œuvre ? Ou plutôt, ont-ils été obscurs ? Une petite note sur leur interprétation n'aurait pas été inutile.

Pour ma part, il me semble possible de supposer que la fée des roseaux vient de *La Belle aux cheveux d'or* de Cogniard frères. Cette pièce a comme sous-titre *Féerie en quatre actes et dix-huit tableaux* et elle a été créée le 18 août 1847 au théâtre de la Porte-Saint-Martin⁶⁵. *L'Illustration* du 28 août 1847 qui a rendu compte de la représentation a reproduit une estampe appelée « Tableau de la grotte des fées⁶⁶ », qui correspond au cinquième tableau. Sa version numérique est disponible sur Gallica⁶⁷ :



De retour à Paris après sa pérégrination en Bretagne, Du Camp rapporte à Flaubert dans sa lettre du 6 août 1847 qu'il est allé voir *Le Chiffonnier* au théâtre de la Porte-Saint-Martin⁶⁸. Quoique la féerie *La Belle aux cheveux d'or* ne soit pas mentionnée dans ses lettres, il ne serait pas impossible qu'il ait assisté à une de ses représentations. Du moins l'article de *L'Illustration* et son estampe où Mademoiselle P. Amant joue le rôle de la fée des

⁶⁵ *La Belle aux cheveux d'or*, Féerie en quatre actes et dix-huit tableaux par MM. Cogniard frères, [...], musique de M. Pilati, danses de M. Ragaine [...], Paris, N. Tresse, 1847.

⁶⁶ *L'Illustration*, samedi 28 août 1847, p. 404.

⁶⁷ <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b84367962> ; consulté le 21 janvier 2023.

⁶⁸ Voir Gustave Flaubert–Alfred Le Poittevin, Gustave Flaubert–Maxime Du Camp, *Correspondances*, Texte établi, préfacé et annoté par Yvan Leclerc, Paris, Flammarion, 2000, p. 210.

roseaux dans une grande grotte auraient pu le frapper, lui rappeler sa visite des grottes de Crozon et le conduire à étoffer sa description.

Quant à la fée Mignonne qu'il a mentionnée, elle se réfère peut-être au titre du feuilleton de Charles Deslys, paru dans *L'Esprit public* entre le 16 et le 25 janvier 1847. Il est vrai que c'est un nom qui a l'air d'être très répandu, mais à l'époque où Du Camp rédigeait *Par les champs et par les grèves*, Edmond Membreë n'avait pas encore composé sa chanson *La fée mignonne*⁶⁹ sur les paroles d'Anaïs Ségalas ; Adrienne de Frêne n'avait pas encore publié *La Fée Mignonne*⁷⁰ ; et Bertall n'a fait paraître qu'en 1877 *Les Contes de ma mère*⁷¹, où la fée Mignonne joue un rôle non négligeable.

Dans le feuilleton de Charles Deslys interviennent trois personnages surnaturels – le génie Grognon et les fées Mignonne et Petiotte – et chacune des deux dernières veille respectivement sur Wilhem et Hermann, tous deux amoureux de l'héroïne Ioula. Mignonne assiste son protégé Wilhem et entre autres elle le conduit dans le royaume des Taupes afin qu'il réussisse à l'emporter sur son peu sympathique rival. Voici comment le jeune homme s'achemine dans le monde souterrain :

Était-ce le trou aux taupes qui s'élargissait ? Était-ce un effet de rapetissement simultané de l'individu ? L'histoire n'éclaircit nullement ce point-là... Toujours est-il que Wilhem cheminait aussi commodément par les galeries souterraines, que sous une sombre allée de tilleuls.

Des racines multiformes pendaient en festons chevelus à la voûte, et venaient encore augmenter cette illusion de feuillage. La voûte était pavée d'un sable fin et doux à la marche. De distance en distance, des petites lumières jaillissaient des murailles comme des milliers de lampes allumées. C'était là ce fameux gaz dont avait parlée la fée Mignonne !... Mais il parvenait à peine à dissiper l'obscurité, qu'augmentaient encore d'épaisses et noires vapeurs. Le ver luisant que Wilhem portait couché sur ses cheveux l'éclairait, ma foi, bien davantage ! Il fallait les habitudes et les yeux des taupes pour se diriger dans cette atmosphère aussi sombre qu'une nuit sans lune⁷².

La description des galeries souterraines aurait pu retenir l'attention de Du Camp pour qu'il fasse apparaître la fée Mignonne dans les grottes de Crozon.

Bien sûr, ce que j'avance sur les quatre fées n'est que des hypothèses et il doit y avoir d'autres pistes, plus solides et moins fantaisistes. En tout cas, il ne serait pas inutile de se demander à quoi Du Camp pensait en parlant d'Urgèle, de Morgane, de la fée des roseaux et de la fée Mignonne dans ses rêveries suscitées par les merveilles de la nature.

⁶⁹ Voir *Bibliographie de la France ou Journal général de l'imprimerie et de la librairie*, le 11 janvier 1851, p. 24.

⁷⁰ Un des livres d'étrences pour 1862 de la Librairie A. Courcier, voir *Feuilleton du Journal général de l'imprimerie et de la librairie*, le 31 août 1861, p. 627.

⁷¹ Paris, Plon, 1877.

⁷² Charles Deslys, « La fée Mignonne », chapitre XIV, dans *L'Esprit public*, le 22 janvier 1847, p. 1.